

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Le référendum des communes serait un instrument de premier ordre pour l'Union des Communes vaudoises

Les Vaudois voteront le 17 juin sur «La Parole aux Communes». Le Conseil d'Etat a proposé de rejeter cette initiative et le Grand Conseil l'a suivi. On pouvait s'y attendre. Les autorités politiques n'aiment pas la démocratie directe. Que le peuple puisse les contrôler leur semble une inconvenance... lors même qu'elles ne trouvent pas assez de mots pour louer la clairvoyance de ce même peuple quand il les élit.

L'Union des Communes vaudoises a décidé de rester neutre dans cette affaire, ne voulant pas porter atteinte aux relations qu'elle entretient actuellement avec l'Etat. Nous croyons que c'est une erreur. Le référendum des communes n'a pas pour but d'affaiblir l'Etat, mais au contraire de combler un manque dans son équilibre général.

L'Etat de Vaud est un Etat à la française, traditionnellement centralisateur. Cette tendance est renforcée par l'existence d'une administration aussi pléthorique que vétilleuse, qui croît pour elle-même et échappe en partie au contrôle du politique. Cette pesanteur centralisatrice n'a pour le moment pas trouvé un contrepois de force équivalente.

Nos autorités ont pris l'habitude de confier la résolution des problèmes politiques à des experts très compétents dans les limites de leur domaine. Ceux-ci conçoivent en vase clos des systèmes d'une grande logique interne, mais qui ne tiennent aucun compte de ce qui existe, des efforts en train, des expériences du terrain, des problèmes résolus. Quoi qu'on pense de la nécessité d'une police unique, tout le monde admet que le projet «Police 2000» avait peu d'ancrage dans la réalité et qu'il sous-estimait les problèmes humains de sa mise en place. L'«autonomisation» du Service des Automobiles et de la Navigation, là de nouveau quoi qu'on en pense sur le fond, a été mise sur pied sans consultation réelle des professions concernées. La volonté du Département de la Formation et de la Jeunesse – exprimée d'une façon feutrée mais qui n'en est pas moins absolue – de supprimer les classes des villages procède elle aussi de cet autisme technocratique. Les réactions, parfois vives, des communes sont considérées par les «chefs de projet» comme l'expression de leur incapacité d'aller de l'avant. C'est en fait la réalité niée et méprisée par les

faiseurs de systèmes et d'organigrammes qui se rebiffe à travers les communes.

Enfin, il faut souligner le déséquilibre cantonal causé par l'attraction de la capitale vaudoise sur le reste du territoire, déséquilibre aggravé par le poids démographique et financier de l'arc lémanique. L'Etat peine à traiter équitablement toutes les parties du Canton, on le voit avec le frein posé à la construction dans ce qu'il est convenu d'appeler «l'arrière-pays» – dénomination manifestant à elle seule l'ampleur des préjugés de l'officialité par rapport à tout ce qui est éloigné de Lausanne. Là aussi, les communes tirent en sens inverse. Elles occupent et desservent le territoire jusqu'à ses confins. Il n'est pas de mètre carré qui ne soit, grâce à elles, habité et cultivé.

Contrepoids aux pesanteurs centripètes de l'Etat de Vaud, affirmation de la réalité contre le système et de la durée face aux modes, humanisation du territoire dans ses moindres recoins, les communes protègent l'Etat contre ses propres fatalités. Elles l'empêchent de s'enfermer en lui-même et de s'engorger. Elles rappellent à ses services qu'il y a une vie

sous les organigrammes. Ce rôle crée inévitablement des tensions, mais ce sont des tensions saines et naturelles dont l'Etat ne peut que profiter.

Or, ce rôle essentiel des communes dans l'économie politique du Canton, elles n'arrivent plus à l'assumer pleinement. Leur pouvoir ne cesse de se réduire. Les instruments traditionnels de la consultation et du référendum populaire sont devenus insuffisants. Ils doivent être complétés. Un OUI le 17 juin prochain redonnerait leur place et leur rôle aux communes.

Il n'y aurait rien d'inamical à l'égard de l'Etat à ce que l'Union des Communes vaudoises soutienne le référendum des communes. Le fait qu'elle ait établi des relations personnelles sympathiques avec les représentants de l'Etat est sans doute une bonne chose. Mais les choses peuvent changer. Il faut voir à long terme, ne pas exclure que la prospérité s'éloigne à nouveau du Canton et que les pressions financières et institutionnelles redeviennent insupportables. Pourquoi se priver d'un instrument qui aura tôt ou tard son utilité dans la défense des intérêts communaux?

OLIVIER DELACRÉTAZ

Le Cassis de Dijon entre ivresse et désillusion

La liqueur de fruits «Cassis de Dijon» est devenue célèbre en 1979, lorsque la Cour de justice européenne a contraint l'Allemagne – nonobstant la législation de cette dernière et au nom du traité communautaire – à autoriser la commercialisation de ce produit sur son territoire. Le Cassis de Dijon est alors devenu un symbole du marché commun européen.

A la fin de l'année passée, Madame Doris Leuthard, fraîchement élue conseillère fédérale, a proposé que la Suisse applique le principe du Cassis de Dijon à l'égard des produits européens. Le but est de faire baisser le niveau des prix en Suisse. Tout produit librement commercialisé dans un pays membre de l'UE pourrait automatiquement être commercialisé en Suisse aussi, même si les normes techniques ne sont pas identiques. Des exceptions sont prévues, notamment pour des produits soumis à homologation ou interdits d'importation.

Le projet de M^{me} Leuthard pose plusieurs problèmes.

D'abord, le droit de contourner certaines normes helvétiques ne pourrait pas être réservé aux seuls produits européens. En vertu des engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, la Suisse devrait ré-

server le même traitement aux produits commercialisés dans les autres pays avec lesquels elle a conclu des accords de reconnaissance mutuelle.

Ensuite, l'application unilatérale du principe du Cassis de Dijon, sans exigence de réciprocité, constituerait un cadeau absurde à l'égard de l'Union européenne. Sans doute s'agirait-il d'un cadeau modeste en regard du marché européen, mais nos relations actuelles avec Bruxelles ne justifient pas que nous lui offrions quelque cadeau que ce soit.

Enfin – et c'est l'aspect le plus inacceptable –, certains produits européens arriveraient sur le marché suisse en contournant certaines dispositions restrictives du droit fédéral, tandis que des produits identiques fabriqués en Suisse resteraient soumis à toutes les normes en vigueur. Il en résulterait une discrimination absurde des entreprises suisses. Du côté de l'administration fédérale, on prétend avoir vu le problème: les entreprises indigènes exportant vers le marché européen pourraient être dispensées de respecter les normes spécifiquement helvétiques afin de se retrouver sur un pied d'égalité par rapport à leurs concurrentes européennes. Cette géniale solution intro-

duit donc une nouvelle discrimination, cette fois entre nos entreprises exportatrices et celles actives uniquement sur le marché intérieur!

M^{me} Leuthard aurait eu avantage à aborder le problème par un autre bout: si l'on autorise des produits à contourner certaines normes helvétiques, c'est donc que les normes en question ne sont pas indispensables; et si elles ne sont pas indispensables, il suffirait donc de les abroger purement et simplement au lieu d'inventer des régimes d'exception pour certaines catégories d'entreprises.

On notera encore que les produits concernés ne sont pas très nombreux. On évoque des denrées alimentaires, les produits cosmétiques ou textiles, les installations anti-feu et anti-vol, les vélos... Plusieurs entreprises qui se réjouissaient déjà de pouvoir acheter à meilleur compte ont dû déchanter en découvrant la longue liste des exceptions.

Ces défauts rédhibitoires ont été généralement identifiés par les organisations et institutions qui ont répondu à la procédure de consultation. Mais, peut-être gênées de s'opposer frontalement à M^{me} Leuthard, beaucoup d'entre elles n'ont pas osé en tirer la conclusion qui s'imposait; elles se sont contentées d'émettre des «réserves». Heureuse-

ment, quelques «non» clairs et nets sont venus des cantons romands: du Centre Patronal, de la Fédération des entreprises romandes à Genève, et même de l'Etat de Vaud.

P.-G. BIERI

Juvenilia LXIX

– Monsieur, vous êtes un être profondément asocial!

– Plaît-il?

– Je suis allé consulter le site internet de votre quartier: il y a des dizaines de photos du dernier *Halloween*, or vous ne figurez sur aucune.

– Normal: je ne fête pas *Halloween*.

– J'en étais sûr! Vous étiez planqué au fond de votre appartement, seul au milieu de vos bouquins de 1600! Je parie que vous n'avez même pas offert de bonbons à vos jeunes voisins.

– Tout juste.

– Vous voyez que j'ai raison: vous êtes un ours... un ours cultivé, je dois l'admettre.

J.-B. ROCHAT

Assimilation et intégration

On nous écrit

Monsieur le Rédacteur,

Assimilation impossible et pas souhaitable, ai-je dit. Oui, car j'entends « assimilation » au sens étymologique: devenir semblable. Pourquoi vouloir qu'un immigré devienne « semblable » à un Suisse? Et d'abord, y a-t-il un « Suisse typique », à qui il faudrait ressembler? Non: ce « Suisse typique » n'existe que dans les mythes nationalistes, voire cantonalistes, dont ce journal est bien souvent le propagateur... Il ne saurait y avoir d'assimilation, tout simplement parce qu'il n'existe pas de « modèle suisse » et encore moins de « modèle vaudois » auxquels il faille ressembler. Le ridicule de telles conceptions ressortait bien des films « Pane e cioccolata » ou des « Faiseurs de Suisses ». Puis-ent ces derniers ne jamais revenir ...

Que veut dire l'expression figurant dans l'article « aussi vaudois que n'importe lequel des rédacteurs de La Nation? ». Strictement rien: il n'y a pas de personnes « plus ou moins vaudoises ». On est Vaudois quand on habite depuis un certain temps le canton de Vaud, avec ou sans passeport suisse. Quand on y a « pris racine », même si on parle mal le français. Si on le désire (mais combien de Suisses de longue date ne le désirent pas!), on s'intéresse aux affaires de ce Canton. On y travaille, on y élève des enfants, on y paie des impôts. On peut voter et être élu en matière communale (et bientôt, j'espère, aussi en matière cantonale). Voilà comment on s'intègre. Allez-vous nous rejoindre sur cet objectif?

Peut-on, comme l'article tente de le faire, sauver cette notion floue et contestable d'assimilation en recourant à la « culture dominante qui imprègne le lieu »? Fadaises: nous sommes aujourd'hui dans une société multiculturelle, de plus en plus mondiale... Si je suis un fan de la culture américaine, friand de big-macs et roulant en Dodge, suis-je moins Vaudois que si je passe mes journées à relire Ramuz ou Mercanton (d'ailleurs universalistes!). Si j'écoute plus volontiers du fado que les airs de la Fête des Vignerons? Si je suis athée plutôt que membre de l'EERV? Suisse allemand plutôt qu'ayant un accent vaudois « à couper au couteau »?

C'est un comble de me reprocher une « attitude fixiste » et un déterminisme à l'égard de la nationalité, du fait que je rejette toute notion d'assimilation. Votre texte va même plus loin: je serais presque « raciste », car je voudrais enfermer l'individu dans sa nationalité comme les racistes pensent qu'il l'est dans sa race. Les racistes croient effectivement – à tort – qu'il existerait des races humaines, alors qu'il n'existe que des gènes, auxquels il n'est pas possible de se soustraire. Mais loin de réduire une personne à sa nationalité, je souhaite au contraire qu'elle puisse facilement en acquérir d'autres, notamment celle du pays où elle vit. Ce sont précisément les nationalistes, proches de vous, qui ferment les portes et veulent rendre plus difficile l'acquisition du passeport rouge. Quant aux gènes, bravo aux Constituants vaudois qui ont refusé toute discrimination fondée sur cela, évitant même le concept stupide de « races ».

Pour ce qui est du communautarisme, il faut s'entendre. N'avoir

aucun contact avec d'autres cultures, suivre uniquement des écoles spéciales (p.ex. religieuses), n'habiter que certaines zones, où l'on parlerait uniquement la langue d'origine, n'acheter que dans des magasins tenus par des immigrés de sa région, tout cela est néfaste, et n'a rien à voir avec le simple et souhaitable maintien des traditions culturelles. C'est même d'ailleurs exactement le contraire de l'intégration. De telles dérives s'observent hélas dans certaines grandes villes (Londres, Paris, Berlin). C'est précisément en visant l'intégration – comme la loi vaudoise le fait – que l'on évite ce communautarisme-là. (Signalons qu'aux USA, il y a même des ghettos de riches, soit des villages entièrement fermés et surveillés pour eux seuls, avec tous les services sur place...)

Un mot encore sur la religion et l'athéisme. Les religions chrétiennes parviennent, comme vous dites, à distinguer entre le spirituel et le temporel. Mais c'est très récent! Et pas achevé: dans le Canton de Vaud, le soussigné avait plaidé en vain, comme Constituant, pour introduire une séparation entre la religion et l'Etat (comme à Genève et Neuchâtel par exemple). Il reste beaucoup à faire pour que les membres d'une religion soient seuls à financer le culte auquel ils croient. Donc, les Chrétiens sont particulièrement mal placés pour faire la leçon aux Musulmans, qui, il est vrai, sont encore loin du stade actuel de nos pays européens bientôt laïques.

Je constate en tout cas avec satisfaction que vous semblez me rejoindre pour trouver une vertu cardinale à la laïcité de l'Etat, comme facteur de paix sociale, et pour lutter contre des revendications religieuses que pourraient élever les associations musulmanes. Mais pas qu'elles: nous lutterons ensemble, sans doute, contre toutes les tentatives de ce genre, même chrétiennes. Si, demain, l'Etat venait à voler au secours des religions, voire à pénaliser le blasphème (Charlie-Hebdo vient d'y échapper), ou à mettre des symboles chrétiens dans les écoles ou les tribunaux (comme à Fribourg) ou encore à vouloir enseigner une religion officielle, on ne serait pas loin du bushisme, ni des fondamentalismes musulmans, chrétiens ou juifs. Pour moi, l'Etat doit rester laïc donc neutre: in God it does not have to trust...

PHILIPPE NORDMANN

Quelques réponses

La réponse de M. Nordmann est intéressante en ce qu'elle exprime une position qui est en tout aux antipodes de la nôtre. Pour M. Nordmann, la notion d'appartenance à une culture commune est vide de sens. Le fait vaudois ou n'importe quelle autre participation à une réalité collective ne peut découler que de la volonté individuelle. Pourvu qu'on travaille et paie ses impôts dans le Canton de Vaud, qu'on y élève sa famille, qu'on y vote, on est pleinement vaudois. Que l'on parle mal le français, qu'on ne s'intéresse pas aux affaires du lieu, qu'on ignore les mœurs de la population d'origine, peu importe, on n'en est pas moins pleinement vaudois.

Ce que M. Nordmann ne voit pas, c'est qu'en résidant durablement dans

le pays, en y travaillant et surtout en y élevant ses enfants, l'étranger participera peu à peu à une réalité collective plus profonde. S'il n'est pas l'un de ces êtres interchangeable toujours prêts à partir n'importe où dans le monde au service de l'une ou l'autre multinationale, il commencera à percevoir les liens que ce pays-là entretient avec les personnes et les événements qui l'ont fait au cours des siècles. Il éprouvera du plaisir, voire une certaine fierté à faire partie de cet ensemble. Il commencera à dire « nous » en parlant du Canton. En un mot, il s'assimilera. L'assimilation est un fait qui tient à la nature corporelle de l'homme, non le résultat d'une décision. On résiste plus ou moins à ce processus, mais on n'en est jamais indemne.

La notion de racines telle que semble la comprendre M. Nordmann ne représente pas une dépendance à l'égard de la culture dominante dans laquelle une partie de la personne se trouve immergée, mais simplement un vécu individuel comme un autre. Qu'une dépendance culturelle puisse être féconde pour le nouveau venu, que celui-ci puisse y contribuer par un apport original, que ceux qui nient cette fécondité n'en bénéficient pas moins, tout cela n'a aucune réalité pour notre contradicteur.

Qu'il soit difficile de trouver un Suisse type, nous l'accordons volontiers à M. Nordmann, mais dire qu'il n'existe pas de Vaudois typique, ou de Valaisan ou de Zuricois typiques, voilà qui est contraire à l'évidence quotidienne. Une évidence ne se démontrant pas, nous ne pouvons qu'engager M. Nordmann à regarder autour de lui sans préjugé et constater l'existence de cette réalité collective. Sur ce que cette appartenance signifie pour nous, M. Nordmann, s'il lisait régulièrement *La Nation*, verrait qu'elle n'implique nullement un repli sur nos seuls écrivains et artistes ou une culture obsessionnelle de l'accent vaudois.

M. Nordmann considère que l'avènement de la société multiculturelle est un bien. Nous sommes de l'avis opposé. Le terme même est contestable, la société multiculturelle étant

plutôt une *dissociété*, selon le mot de Marcel de Corte, un ensemble d'individus se côtoyant, se frôlant même, mais sans jamais former un ensemble réel. Que nous évoluions dans cette direction, c'est certain, pour le moment en tout cas. Nous croyons que c'est pour le malheur de l'humanité. Dans les pays où l'appartenance a été niée au nom de l'universalisme communiste, elle est réapparue avec la dernière brutalité, ou plutôt la dernière *bestialité*, la bestialité – et la bêtise – de celui qui a voulu faire l'ange. Défendre et illustrer une identité communautaire polie par le temps, s'efforcer de conserver et de faire vivre des usages et des institutions où la raison pondère l'animalité, où l'universel s'incarne dans le particulier, nous paraît plus sage que nier l'identité collective au nom d'une prétendue société multiculturelle.

Quant à la distinction entre le temporel et le spirituel, il y a un malentendu. Elle n'est pas « récente », mais au contraire consubstantielle au christianisme: « Rendez à César... ». Contrairement à ce que pense M. Nordmann, il ne s'agit pas d'une séparation, pas plus d'ailleurs qu'il ne s'agit d'une confusion. La distinction entre les deux domaines est éloignée aussi bien de l'attitude moniste des musulmans que de l'attitude dualiste qui confine la religion à la sphère privée. Elle dessine une arête étroite entre les deux, souvent hésitante, constamment à revoir et à rectifier, presque impossible à tenir rigoureusement. C'est pourtant la seule voie praticable pour qui veut respecter à la fois la présence de Dieu dans l'univers et l'autonomie de la Création. Le fait que certains l'aient oublié à certaines époques n'y change rien.

« Nous ne sommes pas obligés de croire en Dieu... » conclut M. Nordmann. Nous sommes encore beaucoup moins obligés de croire à la laïcité, cette foi rationaliste, cette religion en creux, avec son athéisme de fait et son dogmatisme rampant.

O.D.

Aspects de la vie vaudoise

Un jeune Vaudois vainqueur des Championnats suisses de charpenterie

(fm) Une fois encore, un Vaudois s'est brillamment mis en valeur dans le domaine des métiers manuels. Gabriel Mottier, de Château-d'Œx, a en effet remporté la première place lors des Championnats suisses de charpenterie qui se sont déroulés le 11 mars dernier à Lenzbourg, dans le canton d'Argovie. Bravo donc au jeune Damounais dont l'abnégation et la persévérance dans la préparation de ces épreuves ont été brillamment récompensées.

Avenches: les retombées économiques de la culture

(fm) Depuis quelques années, plusieurs festivals ponctuent les étés de la cité romaine: *Aventicum Musical Parade* (minifestival biennal de musiques militaires), festivals d'opéra, de rock, etc. Or, ces manifestations rapportent non seulement de l'argent (ce qu'une étude menée en 2006 sur le festival d'opéra a clairement montré), mais contribuent aussi à faire connaître loin à

la ronde une région quelque peu délaissée par les autorités cantonales qui ont tendance à penser que le Canton se limite au « bassin lémanique ». Le dynamisme dont font preuve la ville et sa région a été souligné par M. François Michel, sous-directeur de l'Office du tourisme vaudois: il y a douze ans, il ne connaissait Avenches que par un souvenir de course d'école, « aujourd'hui, la renommée de [la] ville et de ses événements est internationale. » (24 heures du 19 mars 2007)

Des Vaudois à Paris

(fm) Associés à des Fribourgeois, quelques producteurs vaudois sont « montés » à Paris pour participer au dernier Salon international de l'agriculture. Si la vente directe des produits et la restauration ont plutôt bien marché, c'est avant tout la promotion qui était visée. Et, de ce côté, même si les parts de marché restent minimes, la satisfaction est de mise: les produits du terroir vaudois (fromage de l'Etivaz, tommes, vacherins Mont-d'Or, vins, etc.) sont en effet de plus en plus nombreux sur les étals parisiens.

Pour une politique anticonjoncturelle

L'exercice financier 2006 de l'Etat de Vaud se termine en feu d'artifice! Le Canton a engrangé un bénéfice brut de 545 millions, soit environ 7% du budget initial. Alors que beaucoup fantasment déjà sur l'emploi du magot, il convient de bien comprendre l'origine de ce bénéfice avant de décider dans quelle direction il serait souhaitable que l'Etat modifie son train de vie.

Le prodigieux résultat 2006 est en premier lieu attribuable à l'excellente situation économique vécue dans le Canton ces deux dernières années. Les recettes fiscales bondissent ainsi de 8,7% relativement à 2005. La progression des impôts sur le revenu et la fortune¹ atteint 3,5%, alors que d'autres recettes explosent littéralement, à l'exemple des droits de mutation et taxes sur gains immobiliers (+19%), de l'impôt sur les bénéfices et capitaux des sociétés (+38%) ou des impôts à la source ou frappant les étrangers (+44%). Ces trois rubriques sont le reflet de la bonne conjoncture actuelle, frôlant même la surchauffe. Or, cette manne incertaine représente près du quart des recettes fiscales 2006. Gare donc aux retours de flamme!

Un autre point positif est le respect du budget de fonctionnement avant écritures de bouclage. Les charges augmentent de 0,6% relativement à 2005, avec un effectif des employés de l'Etat en très légère diminution. Signalons toutefois que, en 2006, les employés de l'Etat étaient soumis à un plafonnement de l'indexation et à une contribution de solidarité pour les salaires dépassant 60'000 francs. Ces deux mécanismes ayant été supprimés

pour 2007, les coûts de personnel devraient repartir à la hausse, même avec un effectif stabilisé.

L'évolution, ou plus précisément la stabilité des dépenses sociales pose problème. Alors que l'économie pète le feu, que le chômage est au plus bas et que les salaires sont en hausse, l'Etat n'enregistre aucune réduction des charges liées aux subventions ou autres subsides sociaux. A quelle explosion des dépenses l'Etat doit-il s'attendre lorsque la conjoncture amorcera sa descente?

A l'heure du bouclage, 140 millions de ce bénéfice ont été employés à réduire la dette publique. 72 millions ont été affectés à des amortissements extraordinaires concernant les routes nationales et 66 millions mis en réserve pour couvrir le risque sur les débiteurs fiscaux, ramenant le bénéfice net à 267 millions. Remarquons toutefois que ces deux dernières écritures comptables n'affectent pas l'excédent de liquidités de 405 millions encaissé par l'Etat en 2006. Ces écritures ne font que camoufler quelque peu ces insolentes rentrées, probablement pour éviter de réveiller trop d'appétits dépensiers.

La dette publique a été réduite par le virement de la totalité des bénéfices de la BNS et du remboursement de l'emprunt convertible destiné à recapitaliser la BCV². Fin 2006, elle se trouve ainsi diminuée de 1,1 milliard pour se retrouver à 5,9 milliards.

* * *

Il est heureux que l'Etat renoue avec les chiffres noirs et retrouve son autonomie en matière d'autofinancement. Il faut également saluer la quasi-stabilisa-

tion des frais de fonctionnement de l'Etat. Les finances vaudoises ne permettent cependant encore aucune folie. Vaud reste endetté à hauteur de 9000 francs par habitant, somme dont les intérêts annuels coûtent 260 francs. Il faudrait encore une dizaine d'exercices³ aussi juteux que l'année 2006 pour espérer rattraper Fribourg et sa dette cantonale nulle. Les excédents de recettes sont d'autre part directement liés à la situation conjoncturelle, alors que les charges ne le sont pas. Une péjoration de la situation économique peut donc ramener l'Etat dans les chiffres rouges en l'espace de deux ans!

En 1992, l'Etat commençait une longue période de déficits structurels. Il lui a fallu plus de douze ans pour revenir aux chiffres noirs. Le retour aux bénéfices est cependant plus une conséquence de l'augmentation des recettes que de la réduction de charges. C'est encore et toujours sur la réduction des dépenses de fonctionnement que l'effort reste à faire pour éviter de retomber dans la spirale des déficits.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de vivre une restructuration dans leur environnement professionnel savent qu'elle est beaucoup plus efficace et acceptée lorsque les affaires vont bien. L'Etat a aujourd'hui une chance unique de redéfinir ses missions prioritaires, d'épurer les prestations de complaisance (voir le *Catalogue des prestations inutiles* paru en feuilleton dans ces colonnes en 2005) et de replacer le personnel excédentaire dans une économie vaudoise en recherche de collaborateurs. Le moment est aussi politiquement optimal, puisqu'une nouvelle équipe gouvernementale s'apprête à

définir son plan de législature pour les cinq prochaines années.

Il y a quelques années, en période de morosité économique, la gauche défendait le principe d'une politique anticonjoncturelle: l'Etat ne devait pas hésiter à s'endetter pour financer des projets censés relancer l'économie. Nous reprenons aujourd'hui volontiers à notre compte l'idée d'une politique budgétaire anticyclique: en période de haute conjoncture, il s'agit pour l'Etat d'éponger sa dette, voire de remplir ses caisses, et de se préparer au prochain creux de la vague économique.

CÉDRIC COSSY

¹ Le Gouvernement mentionne la hausse de 2,8% des recettes de l'impôt sur les revenus pour affirmer qu'il ne dépasse pas la hausse du PIB (au fait, quelle est la pertinence de cette comparaison?). Mais il omet de mentionner la hausse de près de 9% des recettes de l'impôt sur la fortune. La hausse 2006 des cotations boursières a donc aussi profité à l'Etat.

² Avec l'annonce du remboursement en 2007 de la dernière tranche des bons de participation de la BCV, l'Etat aura gagné, tous frais déduits, 147 millions en garantissant la recapitalisation de l'institution, alors qu'il ne disposait pas du premier franc valide pour financer cette opération! Le risque lié à une recapitalisation n'est toutefois pas toujours payant, comme l'a démontré l'affaire Swissair.

³ En tenant compte d'une nouvelle réduction de l'ordre du milliard attendue en 2007 grâce aux bénéfices de la BNS et au remboursement (733 millions) de la dernière tranche de la BCV.

Juvenilia LXX

Lorsque Ambroise arriva de son Cameroun natal au début de l'année scolaire, sa bonne tête et l'aménité de son caractère eurent tôt fait de conquérir tout le monde: les camarades de sa classe de 7^e année, les enfants de son quartier et, bien sûr, ses maîtres. Au près des adultes, ce qui passait dans un premier temps pour de la timidité témoignait plutôt d'une réserve due à l'excellence de son éducation. Pour une personne de ma génération, sa politesse un peu distante, son élégante écriture bouclée et son français articulé évoquent moins un pays exotique qu'un bon vieux temps.

Un jour, mis en confiance, il parla d'abondance de sa vie en Afrique, du regret de ses amis perdus, de son bonheur de découvrir la neige au cours d'une journée à ski dans le Jura. Il parla aussi des classes de son pays, avec leurs effectifs ahurissants (entre septante et nonante élèves!). Pressé de dire s'il préférerait l'école d'ici ou de là-bas, il eut la gentillesse d'exprimer son sentiment de manière détournée:

– Chez nous, avant de nous enseigner, les maîtres nous dressent.

– Comment cela?

– Quand nous faisons des bêtises, ils nous fouettent durement, devant la classe.

– Tu trouves que c'est un bon moyen?

– Bien sûr! Ensuite nous respectons nos maîtres.

– Est-ce que tu as été fouetté?

– Oh! oui, plusieurs fois!

– Est-ce qu'il t'est arrivé d'en concevoir un sentiment d'injustice?

– Jamais: c'était toujours mérité.

J.-B. ROCHAT

Il faut bouger

M. J.-P. Mercanton est l'heureux propriétaire d'une des plus belles maisons du littoral est de Cully. Dans une lettre publiée par 24 heures du 3 avril, il fait part de son désarroi:

«*Soucieux d'entretenir le patrimoine familial magnifiquement situé dans ce beau paysage de Lavaux, je me suis adressé en février 2006 au service compétent du Patrimoine vaudois... pour lui faire part de mes intentions quant à la rénovation et à l'entretien de mon immeuble.*

A cet effet et parallèlement, des entrepreneurs et artisans de notre région m'ont soumis leurs offres, s'inspirant au mieux des conseils énoncés par les éminents spécialistes de l'Etat, conseils qui sont des ordres sans subsides, ni participation financière quelconque.

A ce jour, voulez-vous le croire, je suis toujours interdit de travaux en façade, malgré de nombreux échantillons de crépis systématiquement soumis et refusés.

[...] Il est malheureux de constater le manque d'encouragement de notre Etat à aider des propriétaires qui, à leurs frais et avec la main-d'œuvre locale, cherchent à entretenir le patrimoine laissé par leurs pères. [...]

Monsieur le Conseiller d'Etat, vous avez été réélu; agissez!

Ph. R.

Elégance

Au lendemain des élections municipales à Genève, ce résumé de 24 Heures:

«*Pour la première fois, en Suisse, un Parlement n'est pas dominé par les mâles.*»

...mais par les femelles?

Ph. R.

Revue de presse

L'enflure

Dans *L'Hebdo* du 29 mars 2007 («La France bouge plus vite que ses politiciens»), le politologue Guy Sorman souligne la césure qui, aujourd'hui en France, «n'oppose pas la gauche et la droite, mais les défenseurs de l'Etat et une société qui s'épanouit dans l'esprit d'entreprise». Il s'en prend aux politiciens de droite comme de gauche:

[...] Tous estiment qu'il appartient à l'Etat de résoudre tous les problèmes: à chaque question, ils proposent une solution par la loi. Pas par l'initiative privée, rarement par le marché.

Etrange obstination de croire que les lois résolvent les questions économiques et sociales: depuis vingt-cinq ans, chaque gouvernement a créé un nouveau dispositif légal d'aide à l'emploi des jeunes sans qu'il en résulte la moindre baisse de chômage chez les jeunes. Mais ces lois ont bien généré une bureaucratie chargée d'administrer tous ces dispositifs inutiles. Ce que l'Etat fait mal, les régions le recopient: l'Ile-de-France propose aux entreprises six cents, ou six cents dispositifs d'aide économique. On devine combien de fonctionnaires sont nécessaires pour gérer ces six cents formules. Mais combien d'entreprises se sont-elles créées en Ile-de-France grâce à elles? La région en question ne sait pas répondre. [...]

Enflure législative, enflure bureaucratique: la France n'est pas seule menacée. Notre Canton, comme la Confédération, compte nombre de politiciens qui tentent de «se profiler», comme on dit, en suscitant sans cesse l'élaboration de nouvelles lois engendrant de nouveaux bureaux.

E.J.

Une affaire d'Etat

La troisième voie CFF Lausanne-Genève a beaucoup agité les médias. Dans *L'Hebdo* du 5 avril 2007, M. Alain Rebetez écrit à ce sujet:

[...] Ce n'est pas de l'année dernière que date le problème, quand les décisions étaient au fond déjà prises, mais d'il y a trois, quatre ou cinq ans, quand les études étaient en cours et qu'il s'agissait d'y associer les CFF.

«Robert Cramer est incroyablement Genevo-Genévois, note un observateur; à part le Ceva, rien ne l'intéresse. Quant à Marthaler, ce n'est pas un écolo, c'est un bricolo! Il est obsédé par la nouvelle gare de Malley, qui est un bon projet mais n'a quand même pas l'urgentissime importance qu'il lui attribue... Ni l'un ni l'autre ne sont capables d'une vision au niveau du réseau national.» Michel Béguelin se souvient de l'insistance qu'il a dû déployer pour que François Marthaler reçoive enfin l'an dernier l'ancien patron des CFF. Benedikt Weibel regrettait que ce soit le seul conseiller d'Etat responsable des transports en Suisse qu'il n'avait jamais rencontré... Ce n'est pas très sérieux. [...]

Si, comme on nous le dit, ce problème a une importance capitale pour tout le développement de la région lémanique, cela veut dire que c'est pour la politique vaudoise une affaire d'Etat. Que M. Marthaler soit plus «bricolo» qu'écolo, c'est possible. L'important, c'est que tout le Conseil d'Etat se sente engagé dans cette action. Belle tâche en perspective pour le futur président du gouvernement qui, comme chacun sait, devrait désormais coordonner la politique vaudoise.

E.J.

Jean-Jacques Langendorf ou le chemin de vérité

14 décembre 1999: un groupe de sept amis se réunit à Lausanne. La discussion porte sur la situation de crise que traverse notre pays – crise d'identité, crise de confiance dans nos institutions, divergences de vue sur notre passé, en particulier sur les années 39-45, crainte de l'avenir, rôle prééminent et vision unilatérale des médias, sans contre-pouvoir réel, absence de points de référence autres que ceux prônés par une certaine presse, etc.

Pour remédier à cet état de choses, décision est prise de réaliser un volume de deux cents pages environ, clair, factuel, montrant la genèse des difficultés actuelles, montrant aussi comment notre pays et ses autorités d'alors ont su «gérer» les problèmes 39-45, maintenir la cohésion nationale et éviter une invasion.

Déjà au travail avec sa rédaction en cours du tome I de la vaste biographie consacrée au général Jomini, Jean-Jacques Langendorf, pressenti, accepte cette nouvelle mission. Il mènera tout de front.

Année 2000: Georg, à Genève, est l'éditeur désigné. Les moyens financiers nécessaires sont réunis. Après quelques hésitations, le titre est choisi, *La Suisse dans les tempêtes du XX^e siècle*, et Georges-André Chevallaz en sera le préfacier.

12 juin 2001: sortie du livre. En plein été, en moins de deux mois, 2'200 exemplaires sont vendus!

31 juillet 2001: rupture de stock! Une deuxième édition est immédiatement entreprise. Toutefois, au-delà de ce succès, il apparaît clairement qu'une conspiration du silence a été mise en place: très peu de critiques, très peu d'échos dans les médias, sinon une sinistre pantalonnade comme celle du dénommé Marc Comina, dans *Le Temps*.

Malgré cela, ou peut-être à cause de cela, la bouche à oreilles fonctionne, les

ventes continuent allègrement. En réalité, ce livre est, comme nous l'avions voulu, la réponse qu'attendent ceux qui ne supportent plus que l'on crache sur leur passé, avec les insultes d'un Ziegler («Pendant la guerre, la Suisse a fait la pute avec les nazis. Et maintenant, elle veut nous faire croire qu'elle est demeurée vierge.») ou d'un Jost («Guisan est un homme très moyen, à l'intelligence plutôt faible (...). Ce qu'il a le mieux réussi, c'est son mariage avec une femme d'une famille aisée.»).

2001-2002: Une troisième, puis une quatrième éditions deviennent nécessaires, de même qu'une traduction allemande, confiée à Cornelia et Jean-Jacques Langendorf.

La situation change et nous ne sommes plus seuls. Entre autres publications sur cet objet, paraît en 2001, chez Slatkine, la version française de l'étude de l'Américain Angelo Codevilla, consacrée à la Suisse et la guerre des fonds en déshérence, avec une préface de l'Ambassadeur Franz Blankart.

Un autre ambassadeur s'est trouvé, lui, aux premières loges à Washington, Carlo Jagmetti. Il décide d'apporter son témoignage sur les événements dont il a été le témoin. Son ouvrage paraît à la NZZ Verlag, à Zurich, le 2 octobre 2002, le jour même où sort également l'édition allemande du livre de Langendorf, qu'il a accepté de préfacier. Nouveau succès significatif: les deux premières éditions de l'ouvrage de Carlo Jagmetti se vendent en une semaine!

2003: Jean-Jacques Langendorf s'attelle à la traduction française de cet ouvrage. Le résultat est saisissant. Son côté objectif et même retenu n'exclut pas une certaine forme de grandeur, inhabituelle dans ce genre d'écrit. Carlo Jagmetti sert ainsi son pays. S'il rétablit son honneur personnel bafoué, il rétablit aussi celui de la Suisse, victime de

machinations odieuses, et mal défendue par des politiciens pusillanimes et couards. (On appréciera ici que, comme dans le cas du dénommé Monnat, la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, ait blanchi l'auteur de la fuite le concernant). En mai 2003, paraît le livre sous le titre *Chronique d'une déblâcle* aux éditions Georg.

2007: Jean-Jacques Langendorf étant déjà connu et apprécié dans la péninsule, une traduction italienne s'imposait. Elle vient de sortir à Milan, aux éditions Settecolori, sous le titre *Neutrale contro tutti*, dans une traduction de Maurizio Cabona. Sans tarder, elle a fait l'objet d'une recension d'une demi-page, extrêmement positive, dans le grand quotidien *Il Giornale*.

Il est donc réconfortant de constater que les efforts entrepris en 2001 par un petit groupe d'amis, ulcérés de voir notre pays traîné dans la boue, n'ont pas été vains. Si la crise des fonds en déshérence et la publication du Rapport de la Commission Bergier furent deux moments difficiles à traverser pour notre pays, ils ont aussi été des raisons suffisantes pour réagir et ne pas accepter un langage de valets.

D'ailleurs, Jean-Jacques Langendorf ne s'est pas arrêté en si bon chemin. Toujours dans le but de rétablir la vérité, il vient de faire paraître une forte étude intitulée *Histoire de la neutralité – Une perspective*, qui vient à point nommé nous aider à mieux comprendre et à mieux apprécier une notion politique souvent très difficile à appliquer – sinon à faire admettre. Ce qu'exprime bien le titre de l'article d'*Il Giornale*: «L'amaro prezzo della neutralità!»

Enfin, infatigable, mais cette fois en collaboration avec Pierre Streit, Jean-Jacques Langendorf nous donnera l'automne prochain un ouvrage très attendu

et très nécessaire, *La Suisse et son Armée face aux deux Guerres mondiales*, un travail comparatif entre la situation de 14-18 et celle de 39-45, mettant en évidence à quel point les efforts d'un Minger pour la préparation de la défense nationale, d'un Wahlen pour l'alimentation du pays, d'un Obrecht pour la mise sur pied du système d'économie de guerre, d'un Guisan à la tête de l'armée, sont totalement incompatibles avec les propos insultants relevés plus haut.

Notre pays traverse une période de forte croissance et d'embellie économique, dont on ne peut que se réjouir. Qu'il soit capable de jeter un regard clair et objectif sur son passé est tout aussi nécessaire. Soutenons ceux qui, comme Jean-Jacques Langendorf, nous aident à y parvenir et à retrouver le sens de la dignité.

JEAN-JACQUES RAPIN

Note: *Le Temps* du samedi 24 mars, publie, sous la plume de Xavier Pellegrini, une recension tout à fait réductrice du travail de Jean-Jacques Langendorf. Parler d'un livre «furieusement idéologique» est non conforme à la vérité et insultant pour l'honnêteté intellectuelle de l'auteur. Au contraire, ce qui fait le prix particulier d'un ouvrage aussi fortement étayé, c'est tout le soin apporté à cette démonstration que la neutralité, loin d'être une notion abstraite et «idéologique» à l'usage des pleutres, demande une approche pragmatique et souvent ardue. Particulièrement intéressante est la comparaison faite entre la neutralité de la Suède et celle de la Suisse, au cours de la dernière guerre, ce que M. Pellegrini se garde bien de citer, puisqu'elle vient contredire certaines conclusions du Rapport Bergier.

Elus... Et après?

Elus, pas élus... Les jeux sont faits. Nous n'allons pas nous livrer ici au jeu facile des appréciations sur les perdants et les gagnants. Nous jugerons ces derniers sur leurs résultats au bout de trois, de six, de douze mois. Quelques réflexions tout de même, en attendant.

La platitude des propagandes a atteint chez nous des dimensions qui n'ont été dépassées que par leurs équivalents français. Ainsi le veut la chasse aux électeurs, auxquels il est capital d'offrir des candidats ayant réponse à tout. Mais un phénomène nouveau gagne en importance: la manie des sondages. Devant les problèmes politiques du jour, une démarche honnête et légitime consisterait à rechercher d'abord des solutions conformes à l'intérêt général et permanent du pays, pour soumettre ensuite aux électeurs un programme inspiré de ces recherches. Mais aujourd'hui, le jeu est le plus sou-

vent inversé: on recherche d'abord ce que pense le bon peuple, pour en tirer un programme qui séduise les foules mais oublie le bien commun. Sondez, sondez encore, vos chances de gagner en dépendent! Et tant pis si l'intérêt n'y trouve pas son compte! Le contraste est particulièrement évident en matière fiscale, où l'intérêt immédiat du contribuable se heurte frontalement à l'appétit de l'Etat. Surmonter cette opposition est un art difficile, expression d'une bonne politique; on en est souvent bien loin.

Une autre caractéristique des dernières campagnes électorales, c'est l'absence presque complète de toute affirmation fédéraliste. On a pu discerner quelques rares allusions, en général purement verbales. Mais on a plus souvent entendu les répliques inverses: voilà donc ces affreux cantonalistes rétrogrades, accrochés à un réduct national foncièrement négatif et obsolète! Devant cette accumulation de préjugés, essayons de remettre l'église au milieu du village.

Le fédéralisme n'est pas une idéologie, applicable à n'importe quel Etat. C'est une politique, plus exactement une politique d'alliance comme son nom l'indique justement, qui convient dans certains cas et pas dans d'autres. Cette politique ne consiste pas à dire NON à chaque occasion. Personne ne songerait à contester l'écartement des rails ou la couleur des signaux routiers! Simplement, toute innovation législative ou constitutionnelle est subordonnée à la question préalable de la compétence fédérale: évi-

dente parfois, discutable souvent, rejetée pour le surplus.

Le préjugé le plus absurde et le plus enraciné dans l'opinion courante, c'est la prétendue contradiction entre fédéralisme et ouverture. Bien au contraire, un pays jaloux de sa souveraineté, sûr de soi et fier de l'être, n'éprouvera aucune crainte à ouvrir largement ses portes et

rechercher des collaborations. La volonté du Canton de s'affirmer sur le plan fédéral – pas seulement pour décrocher des subsides! – est et doit rester un élément essentiel de la politique vaudoise.

C'est sur ce terrain qu'on attend notre nouveau gouvernement.

PHILIBERT MURET

Le Coin du Ronchon

Décryptage

N'allez surtout pas dire à un journaliste que son métier consiste à retranscrire la réalité le plus fidèlement possible. Les gens de cette corporation se font une idée un peu plus prestigieuse de leur rôle dans la société – par exemple: lutter contre le mal, encourager la démocratie et la tolérance. Et s'il leur arrive de transmettre de l'information, c'est toujours avec de la *valeur ajoutée*. L'information doit être *mise en perspective, analysée*. Elle doit être soigneusement *triée*. Elle doit être *décryptée*.

Le *décryptage* est une activité que les journalistes affectionnent tout particulièrement. Pas le *décryptage* des communications radio, mais celui de la réalité. Car la réalité est complexe. Le simple pékin n'y comprend que dalle; ce qu'il croit voir ou percevoir n'est pas la *vraie* réalité. Heureusement, les médias sont là pour l'aider à comprendre, à trouver la vérité, à la *décrypter*. Lorsqu'on nous an-

nonce de nouveaux reportages sur MM. Sarkozy, Le Pen, de Villiers ou Blocher, on nous annonce toujours un *décryptage*. Le *décryptage* permet d'insister sur l'idée que ces individus ont une stratégie secrète, cachée, un langage codé; un bon *décryptage* doit dissuader les électeurs de voter pour eux.

On note que cette technique de pointe est appliquée surtout à la droite. Les politiciens de gauche, sincères, francs, limpides, ouverts vers l'avenir et le progrès, n'ont pas besoin de cela. On ne *décrypte* pas Ségolène Royal, Micheline Calmy-Rey ou Géraldine Savary. Peut-être parce que la version *décryptée* serait moins flatteuse. Ou parce qu'il n'y a vraiment rien à comprendre. Mais surtout parce qu'elles sont de gauche, bien sûr. «Votez à gauche!», voilà – en version *décryptée* – le message que nous délivrent les médias.

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne